

Xème rencontre franco-marocaine des Chefs de Gouvernement

Déclaration commune

La Xème rencontre franco-marocaine des Chefs de Gouvernement s'est tenue à Paris le 2 juillet 2010 sous la co-présidence de Messieurs François Fillon et Abbas El Fassi.

Le Premier Ministre marocain a été reçu en audience par le Président de la République.

Le Premier Ministre marocain était accompagné d'une importante délégation ministérielle et de chefs d'entreprises. Ont participé à cette rencontre, du côté marocain, M. Taïb Fassi Fihri, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération, M. Salaheddine Mezouar, Ministre de l'Economie et des Finances, Mme Amina Benkhadra, Ministre de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'environnement, M. Ahmed Akhchichine, Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, M. Jamal Rhmani, Ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, M. Ahmed Chami, Ministre de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies, M. Saâd Hassar, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur, et, du côté français M. Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, chargé des technologies vertes et des négociations sur le climat, M. Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères et européennes, Mme Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, M. Eric Woerth, Ministre du Travail, de la solidarité et de la fonction publique, M. Luc Chatel, Ministre de l'Education nationale, porte-parole du Gouvernement, Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, M. Eric Besson, Ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire et M. Alain Marleix, Secrétaire d'Etat chargé de l'Intérieur et des collectivités territoriales.

Les deux Premiers Ministres ont animé un séminaire intergouvernemental sur le thème « **Un Partenariat franco-marocain renouvelé pour un développement humain durable** », qui a permis des échanges approfondis sur les secteurs prioritaires de la coopération bilatérale. Les deux Premiers ministres se sont félicités de l'approfondissement continu du partenariat franco-marocain depuis leur dernière rencontre en avril 2008. Ils ont réitéré leur détermination à soutenir cette dynamique, qui s'est traduite, à l'occasion de cette rencontre de haut niveau, par la finalisation de **dix accords** et d'**un contrat privé**.

1.- Une très large convergence de vues sur **les questions régionales et internationales d'intérêt commun** a caractérisé les échanges entre les deux Chefs de Gouvernement, qui se sont déroulés dans une atmosphère particulièrement chaleureuse et amicale.

L'importance de **la relation stratégique du Maroc avec l'Union européenne** dans toutes ses dimensions politique, économique, culturelle, sociale et migratoire, a été rappelée. Le « statut avancé » par lequel se distingue cette relation témoigne de la reconnaissance des réformes engagées par le Maroc dans tous ces domaines, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Les deux Premiers Ministres sont convenus d'œuvrer à la consolidation de ce partenariat privilégié avec l'Union européenne et se sont notamment accordés sur la pertinence d'un rapprochement optimal de la législation marocaine vers l'acquis communautaire de l'Union européenne et ce, dans les domaines convenus. A cet égard, l'apport déterminant des jumelages européens a été souligné ; ils constituent un excellent cadre pour mettre l'expérience de la coopération franco-marocaine au service de la réussite du statut avancé.

Le Maroc et la France ont également souligné l'importance d'engager une réflexion sur l'accès à des moyens financiers communautaires adéquats pour accompagner le Maroc, dans la logique de la politique régionale et de cohésion de l'Union européenne, en vue d'assurer une mise en œuvre optimale du Statut avancé.

La France et le Maroc ont réaffirmé leur soutien déterminé à « **l'Union pour la Méditerranée** ». Les deux gouvernements se mobiliseront pour que le prochain Sommet soit l'occasion de passer à une phase de réalisation, en particulier dans les domaines qui sont au cœur de nos préoccupations communes – comme l'a rappelé les thèmes de cette rencontre de haut niveau : celui du développement durable (énergie, transport, dépollution) et celui du développement humain (recherche, formation). A cet égard, la France appuie l'initiative marocaine en faveur de la création de l'Université euro-méditerranéenne de Fès, adoptée lors de la conférence ministérielle de Marseille en novembre 2008. La France et le Maroc poursuivront également leurs efforts, conjointement avec les autres pays partenaires, pour créer d'ici fin 2010 l'Office Méditerranéen de la Jeunesse et mettre en œuvre un projet pilote pour la mobilité des jeunes dans l'espace méditerranéen, conformément aux conclusions de la première conférence d'experts organisée à Tanger les 29 et 30 avril 2010.

Les deux Premiers Ministres se sont félicités des progrès du processus de dialogue informel « 5+5 » entre les pays de la Méditerranée occidentale. Les deux pays se concerteront en vue de la préparation du Sommet que Malte a proposé de réunir en 2011.

Dans le prolongement du **Sommet Afrique/France**, les deux Premiers Ministres ont évoqué leurs visions partagées du développement du continent africain. Ils ont reconnu que les enjeux de sécurité dans la zone sahélo-saharienne ainsi que l'essor des trafics le long des côtes atlantiques étaient susceptibles de miner les perspectives de développement de la région et méritaient en conséquence une attention toute particulière. Ensemble, le Maroc et la France pouvaient faire davantage en Afrique, notamment pour y favoriser la plus grande présence possible de leurs entreprises, source de développement et de croissance.

2.- Le Maroc reste le premier partenaire de coopération de la France. Il a bénéficié d'un soutien significatif de l'Etat français sur la période 2008-2010, à travers des financements concessionnels de plus de 1,5 milliard d'euros au total, destinés notamment au financement de la réalisation par les entreprises françaises du projet de Ligne à grande vitesse (LGV) et des tramways de Rabat et Casablanca, ainsi qu'au financement des infrastructures de base, de la formation professionnelle et de la santé.

L'enveloppe de financements concessionnels de l'Agence française de développement (AFD) pour la période 2010-2012, qui sera portée à 600 M€ au minimum (en intégrant le projet de Ligne à Grande Vitesse – LGV), contre 460 M€ pour la période 2007-2009, illustre cet engagement soutenu. Ces financements concessionnels prendront majoritairement la forme de prêts ; ils incluront également des subventions directes (fonds d'études). A cette enveloppe de financements concessionnels s'ajouteront des interventions à conditions de marché en accompagnement de projets publics à forte rentabilité, à l'exemple du projet de minéroduct de l'Office chérifien des Phosphates en 2009, et des interventions de la filiale PROPARCO de l'AFD, dédiée au financement du secteur privé.

Les Premiers Ministres se sont félicités de la signature de deux conventions (prêt garanti de 35 M€ et subvention de 200 K€) en appui à la stratégie du Ministère de la Santé en faveur des Soins de Santé Primaires, de deux conventions (prêt non souverain de 27 M€ et subvention de 1M€) en faveur de la mise à niveau et la mise aux normes sanitaires de l'Office National des Pêches et de la filière pêche en général, et d'une convention (prêt non souverain de 10 M€) en

appui au programme de réhabilitation du réseau d'eau de la Régie des eaux d'Oujda (RADEEO). Un accord pour le financement des études d'un projet innovant de dessalement et d'irrigation dans la région d'Agadir a également été signé (don de 605 000 €).

A travers cette coopération économique et financière d'une densité exceptionnelle, la France soutient résolument les politiques sectorielles et les grands chantiers lancés par le Maroc et entend accroître ses partenariats avec le Maroc.

3.- C'est dans cet esprit que le Séminaire Intergouvernemental a ouvert de nouvelles perspectives pour la **coopération franco-marocaine en matière de développement humain**.

- Dans le domaine stratégique de **l'éducation**, les deux Premiers Ministres se sont félicités du concours apporté par l'AFD au financement du « Programme d'urgence 2009-2012 » pour la réforme du système éducatif marocain.

Dans ce cadre, il a été décidé que le Ministère français de l'Education Nationale apporterait aussi son expertise dans les domaines prioritaires arrêtés conjointement : la formation initiale et continue des enseignants et des cadres ; l'élaboration d'un cadre de référence pour l'enseignement des langues ; l'enseignement privé et le préscolaire, le handicap, la création d'une filière « sport étude » ; les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et la promotion de filières marocaines de référence. Les partenariats inter-académiques seront mobilisés.

Toujours dans le cadre des priorités du programme d'urgence, les deux Premiers Ministres se sont accordés pour pérenniser les acquis, notamment pour une meilleure gouvernance universitaire (évaluation, accréditation, formation de formateurs).

Les deux Parties ont souligné l'importance d'établir un système de certification des étudiants marocains en langue française. La France accompagnera la réalisation du dispositif y afférent.

Elles ont enregistré avec satisfaction les avancées du projet d'Université Internationale de Rabat, partenariat public privé novateur. L'engagement de l'Etat marocain et de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a été relevé. La Partie française apportera un soutien à cet établissement et s'est félicitée de l'engagement de nombreux partenaires académiques français.

Les deux Premiers Ministres ont confirmé le caractère stratégique d'une mobilité accrue, sous toutes ses formes, (étudiants, enseignants, chercheurs, responsables d'établissements et de programmes de formation, acteurs économiques) dans la réalisation des objectifs identifiés.

- Les deux Premiers Ministres ont relevé des résultats de la coopération franco-marocaine en matière de **recherche scientifique**, et sont convenus de renforcer les programmes en cours. A cet égard, ils ont accueilli avec satisfaction la signature, lors de cette session, du nouveau Protocole de collaboration scientifique entre le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) marocain et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) français.

Les deux Parties sont également convenues de soutenir la relève scientifique et l'insertion de la communauté scientifique marocaine dans l'espace européen de recherche.

- Les deux Premiers Ministres se sont félicités de la signature, en juin dernier, d'une Convention-cadre entre les Ministères en charge **du sport**, propre à donner une nouvelle dynamique à la coopération bilatérale dans ce domaine.

- Les deux Premiers Ministres ont souligné l'importance que revêtent les projets **culturels suivants** :

- contribution à la création du Musée d'Arts Contemporains de Rabat et du Musée d'Archéologie et des Sciences de la Terre,
- renforcement de la coopération en matière de numérisation du patrimoine écrit.

- Conscients de la nécessité d'assurer la formation continue des ressources humaines dans le champ **médiatique**, les deux Premiers Ministres ont évoqué l'accompagnement des projets suivants :

- réforme et développement de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC),
- encouragement de partenariats entre l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC), d'une part, et la FEMIS et l'Institut Louis Lumière, d'autre part,
- appui au laboratoire de développement technique du Centre Cinématographique Marocain (CCM).

- Dans les domaines de la santé, de la protection sociale, de l'emploi et du développement social, les deux chefs de gouvernement se sont félicités d'un partenariat qui participe de l'essor économique et social du Royaume. Ils sont convenus d'intensifier leurs efforts, notamment pour accompagner la restructuration du système de santé marocain, permettre un accès universel aux soins et favoriser la couverture sociale de la population. L'AFD poursuivra son appui à la stratégie sectorielle du ministère de la Santé.

Ils ont pris note des engagements déjà pris pour promouvoir la prise en compte des besoins spécifiques des **personnes handicapées**.

Enfin, ils ont noté avec satisfaction les engagements pris par les Ministres concernés pour amplifier les échanges en matière de protection sociale et de **prévention des risques professionnels**.

- En matière d'**administration territoriale**, la France continuera d'apporter un soutien technique au ministère de l'Intérieur marocain en matière de déconcentration et de modernisation de l'administration locale. Elle poursuivra également son appui au plan national de renforcement de la décentralisation. Dans ce contexte, les Parties ont décidé un nouveau dispositif d'appui avec des projets cofinancés par les deux Etats.

4.- Cette volonté partagée de donner une impulsion nouvelle à toutes les coopérations concourant au développement durable a également conduit les deux Parties à intensifier leur partenariat dans le **secteur énergétique** :

- Un accord intergouvernemental fixant le cadre de la coopération future dans le **domaine électronucléaire civil**, dans le respect de leurs engagements internationaux, a été paraphé. Il ouvre la voie à une collaboration approfondie dans les domaines réglementaire, technologique, et de formation liés à l'électronucléaire;

- La France et le Maroc ont signé un accord de coopération **dans le domaine des énergies renouvelables**. Plusieurs projets seront ainsi soutenus par l'AFD. L'accord prévoit également une coopération institutionnelle permettant la valorisation de l'électricité produite au Maroc à partir de sources d'énergies renouvelables sur les marchés européens, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre par la France de l'article 9 de la directive européenne 2009/28/CE.

En matière d'énergies renouvelables, la France et le Maroc coopéreront plus particulièrement :

- **dans le domaine de l'énergie solaire**, La France a proposé une coopération ambitieuse. L'AFD apportera son appui au plan solaire marocain dans son ensemble, en contribuant au financement des investissements - à commencer par le projet de centrale solaire de 500 MW à Ouarzazate - et au moyen d'assistance technique, d'études ou d'accompagnement. Les deux Premiers Ministres se sont accordés pour considérer le plan solaire marocain comme **une opportunité exceptionnelle pour renforcer le partenariat entre leur deux pays**.

- dans le domaine de l'énergie éolienne, la Partie française s'est félicitée du lancement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le lundi 28 juin 2010, du programme intégré de développement de l'Energie éolienne visant à apporter, une capacité électrique installée cumulée de 2000 mégawatts, ceci au même horizon que le plan solaire.

Le Maroc a proposé d'étendre cette coopération à la recherche/développement, à l'innovation et à la formation dans les domaines des énergies renouvelables et nouvelles afin de pérenniser leur développement au Maroc.

5.- Dans le prolongement des conclusions de la **Conférence ministérielle euro-africaine** de Rabat sur la migration et le développement, la Partie marocaine a fait part de son souhait d'approfondir la coopération avec la France **sur les questions migratoires**. En réponse, la partie française a proposé de travailler à la définition d'un régime conventionnel spécifique relatif à la mobilité des ressortissants des deux Etats, en tenant compte tout à la fois de la densité des échanges humains entre les deux pays, des orientations fixées dans le statut avancé et des efforts du Maroc en matière de lutte contre l'immigration illégale. Les deux Parties sont ainsi convenues d'engager des négociations en vue de parvenir à faciliter la circulation des personnes, en particulier pour encourager les migrations circulaires qualifiantes impliquant la jeunesse, la mobilité des professionnels et les projets de développement solidaire mobilisant notamment la communauté marocaine présente en France, dans le cadre d'une approche globale privilégiant l'intensité des relations humaines entre le Maroc et la France.

6.- Les deux Premiers Ministres se sont félicités du **dynamisme des partenariats économiques et commerciaux noués entre entreprises françaises et marocaines, ainsi que leur contribution au développement du Maroc (formation professionnelle, transfert de technologies, création d'emplois) comme à la croissance des deux pays**.

Les deux Premiers Ministres ont noté avec satisfaction la qualité des projets franco-marocaines pour **la modernisation des infrastructures du Royaume**, avec en particulier la poursuite de la participation de Bouygues au projet de développement portuaire en remportant, dans le cadre d'un consortium le contrat de construction du port Tanger Med II (625M€), l'achèvement prochain du tramway de Rabat (Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg / Alstom – 150M€) et le démarrage du tramway de Casablanca (Casablanca Transports / Alstom – 225M€). Ces projets apporteront une amélioration à la qualité des transports urbains offerts aux habitants de ces deux villes.

Des progrès ont été constatés dans la réalisation du projet de train à grande vitesse entre Tanger et Casablanca. Ce projet fait l'objet d'un partenariat technologique et financier exceptionnel entre les deux pays. Le bouclage financier du projet a progressé très favorablement. L'objectif est qu'il soit finalisé d'ici la fin de cette année au moment où doivent débiter les premiers travaux de génie civil de cet important chantier. Le contrat entre l'Office national des Chemins de fer (ONCF) et Alstom pour la fourniture des rames grande vitesse -financée par un prêt concessionnel français (Réserve Pays Emergents du Ministère des Finances) - sera signé une fois le plan de financement du projet arrêté.

7.- En matière de **formation professionnelle**, les deux Premiers Ministres se sont félicités de la remarquable coopération conduite actuellement et de la signature, le 17 mars 2010 à Paris, du programme définissant les actions qui seront conduites en 2010. La France continuera d'appuyer les efforts du gouvernement marocain, en particulier la création de centres spécifiques pour les filières du plan Emergence dont l'Institut des métiers de l'Aéronautique à Casablanca-Nouaceur est le dernier exemple. L'AFD a approuvé en mai dernier un prêt concessionnel de 20 millions d'Euros - le troisième en faveur de la formation professionnelle - qui sera dédié à la création de centres de formation dans les métiers de l'industrie automobile pour améliorer la compétitivité de ce secteur. Ce réseau comprendra deux instituts de formation destinés aux équipementiers implantés à Kenitra et Tanger ainsi qu'un centre de formation aux métiers de l'automobile à Tanger Méditerranée.

8. - Les deux pays œuvreront à accompagner le développement des secteurs industriels à forte valeur ajoutée au Maroc à travers le renforcement de la coopération et du partenariat dans les domaines des clusters et pôles de compétitivité, de la recherche et de l'innovation.

Les deux parties se félicitent du partenariat fructueux entre la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies dans le domaine des infrastructures d'accueil industriel, ayant abouti à l'établissement d'un parc industriel à Bouskoura (Casablanca) et à la signature d'une convention cadre pour l'aménagement, la promotion, la commercialisation et la gestion d'un deuxième parc industriel de nouvelle génération, à Oulad Saleh (Casablanca). Les deux parties entendent consolider ce partenariat par l'essaimage du concept à d'autres régions du Royaume du Maroc.

En marge de la Xème RHN, le Premier Ministre marocain a rencontré les membres du Conseil d'affaires franco-marocain, issu de la fusion entre le GIEFM (Groupe d'Impulsion économique franco-marocain) et le Conseil de chefs d'entreprise France-Maroc (MEDEF/CGEM). A l'appui des succès enregistrés par le GIEFM, ce Conseil d'Affaires est chargé de promouvoir les échanges commerciaux et les investissements entre les deux pays .

10.- Au terme de cette session de la RHN, les deux Parties ont procédé au paraphe d'un Accord de coopération pour le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à la signature des 9 accords suivants :

- 1/ Accord de coopération dans le domaine des énergies renouvelables ;
- 2/ Accord relatif à la préparation d'un partenariat public-privé de dessalement et d'irrigation dans la Province de Chtouka-Aït Baha ;
- 3/ Accord de coopération relatif à la couverture médicale de base et à la protection sociale ;
- 4/ Déclaration d'intention sur la coopération et l'assistance technique dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ;
- 5/ Accord sur le financement d'un programme d'appui à la régionalisation, à la déconcentration et au renforcement des soins de santé primaires (REDMESS-P) ;
- 6/ Accord sur le financement d'un programme de mise à niveau des infrastructures et de renforcement des capacités commerciales de l'Office National des Pêches ;
- 7/ Accord sur le financement d'un programme d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable à Oujda ;
- 8/ Lettre d'orientations générales des actions de coopération entre les Ministères de l'Economie et des finances, pour les exercices 2010 - 2012 ;
- 9/ Protocole de Coopération Scientifique entre le CNRST et le CNRS.